



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 Date de la première parution: 08/30/2019

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001566

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #33311

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Fongicide/nématicide biologique

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux., Aucun élément d'étiquetage requis.



AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bacillus subtilis strain FMCH002	U8Y72	Non attribuée	4
Bacillus licheniformis strain FMCH001	YEY41	Non attribuée	3.5
glycerol	glycerol	56-81-5	>= 30 - < 50
sodium hydrogensul- phate	sodium hydro- gensulphate	7681-38-1	>= 1 - < 5
pentasodium triphos- phate	pentasodium triphosphate	7758-29-4	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Inconnu.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019 1.3

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Moyen d'extinction approprié :

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dan- :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de carbone

Ammoniac oxvdes de soufre Oxydes de phosphore

Autres informations Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de

la fuite et en amont du vent. Enlever toute source d'allumage.

Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Conditions de stockage

sures

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entrepo-

sage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains

doit être disponible.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
glycerol	56-81-5	TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 Date de la première parution: 08/30/2019

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtement de protection

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Donnée non disponible

pH : 4

Point de fusion/congélation : non établi(e)

Point/intervalle d'ébullition : non établi(e)

Point d'éclair : > 150 °C





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

Inflammabilité (liquides) : Ne devrait pas être inflammable

Auto-allumage : n'est pas auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non établi(e)

non établi(e)

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Densité relative : 1.18 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Non disponible pour ce mélange.

Température de décomposi-

tion

non déterminé

Viscosité

Viscosité, cinématique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation d'aérosols. Chaleur, flammes et étincelles.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

dangereux

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Remarques: Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de

classification.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Remarques: Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de

classification.

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Remarques: Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de

classification.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Pas d'irritation de la peau

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.



AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019 1.3

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification. Remarques

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Ne contient pas de composé classé mutagène

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Ne contient pas de composé classé cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduc-

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

sodium hydrogensulphate:

Évaluation La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

pentasodium triphosphate:

Voies d'exposition Oral(e) Organes cibles Reins

Évaluation La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.



AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

Toxicité à dose répétée

Composants:

glycerol:

Espèce : Rat
LOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 14 d

Dose : 0, 1, 1.93, 3.91 mg/L

Symptômes : irritation des voies respiratoires, Décès

Espèce : Rat
NOAEL : 0.165 mg/l
LOAEL : 0.662 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 w

Dose : 0, 0.033, 0.165, 0.662 mg/L Symptômes : irritation des voies respiratoires

sodium hydrogensulphate:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 7 weeks

Dose : 100, 300, 1000 mg/kg bw/day Méthode : Directives du test 421 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Lapin, mâle et femelle LOAEL : 2 mL/kg/day(16% w/w)

Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 91 d

Dose : 2 ml/kg/day-16 % w/w aq.- Sodi Méthode : Directives du test 411 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

pentasodium triphosphate:

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Dose : >2%
Organes cibles : Reins

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : 100 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 1 - 5 months

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 years

Dose : 0.05%, 0.5% and 5%

Organes cibles : Reins



AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019 1.3

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

glycerol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poissons): 885 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

2,900 mg/l

Durée d'exposition: 192 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida): 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

sodium hydrogensulphate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,960

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,766 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Diatomées marines): 1,900 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type d'essai: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires



AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 Date de la première parution: 08/30/2019

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) LOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 1,329 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (boue activée): 8 g/l Durée d'exposition: 37 d

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

pentasodium triphosphate:

Toxicité pour les poissons : CL50

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1,850 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum): > 900 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 160 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

LOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 d

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 212 de l'OECD

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit/substance est censé être facilement

biodégradable.

Composants:

Bacillus subtilis strain FMCH002:

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

Bacillus licheniformis strain FMCH001:

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

glycerol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 24 h



AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019 1.3

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

Bacillus subtilis strain FMCH002:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Bacillus licheniformis strain FMCH001:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

glycerol:

Coefficient de partage (nlog Pow: -1.75 (25 °C)

octanol/eau) pH: 7.4

sodium hydrogensulphate:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.5

Méthode: QSAR

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

timents environnementaux

sols.

Composants:

Bacillus subtilis strain FMCH002:

Répartition entre les compar- : Milieu: Sol

timents environnementaux Remarques: Le produit/substance est insoluble dans l'eau et

se répandra à la surface de l'eau.

Bacillus licheniformis strain FMCH001:

Répartition entre les compar- : Milieu: Sol

timents environnementaux Remarques: Le produit/substance est insoluble dans l'eau et

se répandra à la surface de l'eau.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

Composants:

Bacillus subtilis strain FMCH002:

AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

Information écologique sup-

plémentaire

Les effets nocifs du produit dans l'environnement sont consi-

dérés comme limités.

Bacillus licheniformis strain FMCH001:

Information écologique sup-

plémentaire

Les effets nocifs du produit dans l'environnement sont consi-

dérés comme limités.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produits chimiques PBT au :

Canada

Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes,

bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

octamethylcyclotetrasiloxane

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Bacillus licheniformis strain FMCH001

Bacillus subtilis strain FMCH002

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI: Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec

AVODIGEN™ Biological Fungicide/Nematicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/02/2023 1.3 03/02/2023 50001566 Date de la première parution: 08/30/2019

une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.





Version 1.3

Date de révision: 03/02/2023

Numéro de la FDS: 50001566

Date de dernière parution: 03/02/2023 Date de la première parution: 08/30/2019

Fin de la fiche technique signalétique